Programme de Formation

GARDIEN DE LA PAIX - FORMATION DE BASE

Organisation

Durée : 130 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique

Public visé

La formation dispensée par l'ERAP est **destinée aux agents employés par une administration** qui sont appelés à exercer la fonction de gardien de la paix.

Pour pouvoir exercer cette fonction, il faut satisfaire à une série de conditions énoncées à l'article 8 de la loi du 15 mai 2007.

Objectifs pédagogiques

MODULE 1 : MISSIONS, DROITS ET DEVOIRS DU GARDIEN DE LA PAIX (3 JOURS)

1) A l'issue du module, les participants :

- Identifieront le cadre normatif qui régit la fonction et les missions des gardiens de la paix
- Cerneront bien les missions qui incombent ou peuvent incomber aux gardiens de la paix
- Connaîtront les missions et les prérogatives du surveillant habilité et seront capables d'exercer cette fonction
- Auront intégré leurs droits, leurs devoirs, les limites de leurs prérogatives
- Sauront adopter une posture professionnelle adéquate, dans le respect de la déontologie et des valeurs et principes de la fonction publique
- Connaîtront dans les grandes lignes le fonctionnement d'une administration communale (et seront notamment en mesure de diriger les citoyens vers certains services, voire leur donner certaines informations de base)
- Comprendront le fonctionnement de la police, connaîtront quelques autres acteurs importants de la chaîne de sécurité et cerneront les interactions qu'ils peuvent avoir avec eux en qualité de gardien de la paix
- Seront capables de prodiguer à la population des conseils de (techno)prévention

MODULE 2 : OBSERVATION ET RÉDACTION DE RAPPORTS (2 JOURS)

1) A l'issue du module, les participants seront capables de :

- Être attentifs sur l'espace public dans l'exercice de leur fonction
- Aller chercher l'information auprès du citoyen et se questionner sur la validité des sources d'information
- Evaluer le degré d'importance des situations observées, l'utilité de les rapporter à leur hiérarchie et par quel canal
- Prendre note in situ
- Rédiger un rapport avec un vocabulaire simple et précis, avec le degré de détail utile et de manière structurée *
- Percevoir l'importance que revêt le rapport ainsi que ses enjeux

MODULE 3 : TECHNIQUES DE COMMUNICATION ET DE GESTION DES CONFLITS (4 JOURS)

1) A l'issue du module, les participants :

- Auront intégré les règles de base de la communication
- Auront intégré les principes de base de la communication avec les adolescents (les conditions à réunir pour que « le message passe » auprès de ce public en particulier)
- Seront capables de pratiquer l'écoute active
- Seront capables de communiquer de manière assertive, c'est-à-dire d'une manière à la fois claire, ferme, respectueuse et non-violente
- Seront capables d'anticiper, de reconnaître, de distinguer et de décoder les différents types de conflit, d'agressivité et de violence auxquels ils pourraient être confrontés
- Auront intégré le réflexe de clarifier pour eux-mêmes l'objectif qu'ils poursuivent lorsqu'ils abordent une personne afin de se comporter en fonction de cet objectif
- Auront intégré des techniques de communication verbale et non-verbale visant notamment à :
 - Se monter disponible aux passants
 - Se présenter en asseyant sa légitimité en tant que représentant de l'autorité publique (dans le respect de son ou ses interlocuteurs)
 - « Créer du lien » avec son interlocuteur, créer un rapport de confiance
 - Informer son ou ses interlocuteurs
 - Recevoir et gérer les plaintes, les réclamations
 - Rediriger son ou ses interlocuteurs vers d'autres instances
 - Récolter auprès de ses interlocuteurs des informations utiles à la réalisation des missions des gardiens de la paix et plus largement au service de prévention (pouvoir « aller chercher » l'information, amener son interlocuteur à faire part de son vécu, de son ressenti, de ses observations, etc.)
 - Interpeller quelqu'un sur le comportement problématique qu'il adopte et le sensibiliser aux

conséquences qu'a son comportement pour les autres habitants ou usagers de l'espace public (dans ce cadre, il conviendra de distinguer la « sensibilisation » du « rappel à l'ordre »)
 - Donner des injonctions
 - Rappeler la norme à une personne et lui expliquer les sanctions auxquelles elle s'expose
 - « Aplanir » des conflits auxquels les gardiens de la paix peuvent être confrontés
- Pourront réagir adéquatement à différents types de situations, et ce en tenant compte des caractéristiques des interlocuteurs (qui peuvent être des adolescents ou des adultes, qui peuvent être en groupe, qui peuvent être sous l'emprise de l'alcool ou d'autres drogues, qui peuvent avoir des problèmes de santé mentale, qui peuvent être des personnes connues ou non, etc.) et de la situation (type de lieu, moment de la journée, présence de « spectateurs », présence de collègues, etc.)
- Auront intégré des techniques de « self control » (gestion du stress, gestion des émotions, …) in situ
- Auront acquis une capacité de prise de distance / relativisation dans l'après-coup (notamment pour gérer l'impact des situations d'agressivité ou de conflit sur l'agent)

MODULE 4 : SENSIBILISATION À LA DIVERSITÉ ET À L'APPROCHE INTERCULTURELLE (2 JOURS)

1) A l'issue du module, les participants :

- Auront intégré l'idée que, indépendamment de leurs convictions personnelles, leur posture professionnelle en tant qu'agent public doit être une posture d'ouverture, de respect, de neutralité et de non-jugement face aux publics diversifiés qu'ils peuvent être amenés à rencontrer
- Auront pris conscience des nombreux malentendus / tensions / conflits qui peuvent naître de la différence culturelle, générationnelle, etc. (dans les situations auxquelles sont confrontés les gardiens de la paix)
 Auront pris conscience (et de la distance par rapport à) des stéréotypes qu'ils peuvent éventuellement eux-mêmes véhiculer (notamment des stéréotypes de genre)
- Auront intégré quelques techniques d'écoute active et de communication verbale et non verbale permettant :
 - D'aborder/accueillir de manière optimale les personnes ne partageant pas le même cadre de référence culturel ainsi que les personnes âgées
 - De prévenir et de gérer les malentendus / tensions / conflits (y compris lorsque le gardien de la paix intervient en tant que « médiateur » entre parties en conflit)
- Pourront identifier leurs propres forces et points d'attention à ces égards

MODULE 5 : CONDITION PHYSIQUE, ERGONOMIE ET PRÉVENTION DES RISQUES (1 JOUR)

1) L'objectif de ce module est de donner aux candidats gardien de la paix les éléments d'ergonomie nécessaires pour éviter les risques de blessures, de TMS et de maladie professionnelle en général

2) A l'issue du module, les participants :

- Connaîtront les instances en matière de bien-être, de santé et de prévention et protection au travail et connaitront les devoirs de l'employeur vis-à-vis du gardien de la paix
- Seront capables d'identifier les risques individuels liés à l'exercice de la fonction de gardien de la paix et auront intégré les mesures de prévention et de protection à adopter afin de limiter leur survenance
- Connaîtront les exercices et postures adéquats afin de maintenir une bonne condition physique

MODULE 6 : TECHNIQUES DE DÉFENSE PHYSIQUE (1 JOUR)

1) L'objectif de ce module est de permettre aux candidats d'acquérir certaines techniques pour pouvoir se défendre avec efficacité dans un état d'esprit de légitime défense en cas d'agression. Il convient d'inculquer aux participants l'idée qu'il faut, dans une telle situation, protéger au maximum l'intégrité physique de l'agresseur

2) A l'issue du module, les participants :

- Connaîtront le cadre légal applicable aux situations d'agression qu'ils pourraient rencontrer
- Seront capables d'anticiper une agression physique
- Auront intégré des attitudes et techniques de prévention (individuelles et en binôme)
- Seront capables de protéger leur intégrité physique en cas d'agression (dans différents types de situations) tout en ayant une réponse proportionnée

MODULE 7 : SECOURISME (2 JOURS ½)

De manière générale la formation vise à acquérir les compétences élémentaires indispensables pour réagir rapidement et efficacement devant un accident survenant sur les lieux du travail.

Au terme de celle-ci, chaque participant "Secouriste industriel" sera capable de/d' :

- réagir efficacement en cas d'accident du travail inopiné ou de malaise d'un individu ;
- mettre la victime dans la position la plus confortable possible ;
- soigner des blessures mineures ;
- évaluer à quel moment des soins ambulatoires ou médicaux externes sont nécessaires ;
- développer un esprit de prévention.

Description

FINANCEMENT ET GRATUITE

Grâce au subside octroyé par safe.brussels à l'ERAP, et dans les limites de ce dernier, cette formation est accessible gratuitement au public visé par le programme (cf. ci-dessous), sous réserve du respect de nos CGV et des conditions particulières relatives à celui-ci.

INTRODUCTION

Sur cette page, les termes utilisés sont entendus dans leur sens épicène, de sorte qu'ils visent les hommes, les femmes et les personnes non-binaires.

Les gardiens de la paix jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique et dans la pacification urbaine. On a vu au fil du temps leurs missions se multiplier et la fonction se professionnaliser, le gardien de la paix devenant un maillon de plus en plus incontournable de la chaîne de sécurité. Afin d'assurer que chaque gardien de la paix dispose des savoirs, des savoir-être et des savoir-faire nécessaires au bon exercice de la fonction, la loi du 15 mai 2007 prévoit l'obligation de suivre avec fruit une formation de base, composée de différents modules. Le présent programme, conforme aux prescrits légaux et agréé par le SPF Intérieur, donne accès au titre de gardien de la paix. Par ailleurs, le module « Secourisme » donne accès au titre de secouriste d'entreprise, conformément à la législation relative au bien-être au travail.

Remarque : pour avoir accès au titre de gardien de la paix constatateur, il est nécessaire de suivre une formation complémentaire.

CONTENU

MODULE 1 : MISSIONS, DROITS ET DEVOIRS DU GARDIEN DE LA PAIX (3 JOURS)

- Savoirs, savoir-être et savoir-faire essentiels à la fonction
- Cadre normatif et objectifs stratégiques du métier
- Missions légales du gardien de la paix et leur mise en œuvre
- Fonctionnement et organisation de l'administration communale (et liens entre les missions des gardiens de la paix et d'autres services communaux)
- Postures professionnelles, déontologie et valeurs fondamentales du métier de gardien de la paix
- Les sanctions administratives communales (SAC) + zoom sur diverses incivilités incriminées par le règlement général de police bruxellois
- Fonctionnement de la police et liens opérationnels possibles avec les gardiens de la paix
- Zoom sur quelques autres acteurs de la sécurité (et liens opérationnels possibles avec les gardiens de la paix)
- Prérogatives, contraintes et limites des missions du gardien de la paix
- Quelques notions utiles de droit pénal et de procédure pénale
- Zoom sur divers phénomènes de délinquance + techniques de prévention

MODULE 2 : OBSERVATION ET RÉDACTION DE RAPPORTS (2 JOURS)

- Enjeux de la récolte et de la transmission de l'information
- Différents types de reporting
- Pourquoi et dans quels cas rédiger un rapport d'intervention
- Comment prendre des notes in situ

- Usage des images
- Comment observer et rapporter : zoom sur différents types de problématiques
- Objectivité et neutralité du reporting
- Comment bien rédiger un rapport : structure du rapport et ce qui doit y figurer ; comment être concis et clair

MODULE 3 : TECHNIQUES DE COMMUNICATION ET DE GESTION DES CONFLITS (4 JOURS)

- Notions de base de communication (verbale et non-verbale) ; comment bien communiquer à l'oral (règles d'or et bonnes pratiques)
- Communication avec les adolescents (spécificités, phrases à éviter, approche à privilégier, …)
- Écoute active (comment être à l'écoute des citoyens, poser des questions, clarifier leurs demandes)
- Zoom sur la mission de sensibilisation (méthode et pièges à éviter)
- Communication assertive (méthode DESC)
- Émotions, intelligence émotionnelle et self control
- Gestion des conflits et de l'agressivité
 - Distinguer les différents types de conflit
 - Les différentes méthodes de gestion des conflits
 - Reconnaître les différents types d'agressivité
 - Comment prendre du recul pour mieux gérer les situations et mieux gérer l'impact sur soi
 - Méthodes pour gérer l'agressivité et les conflits (méthode RHC, communication non violente / méthode OSBD)
 - Comment aplanir des conflits interpersonnels sur la voie publique

MODULE 4 : SENSIBILISATION À LA DIVERSITÉ ET À L'APPROCHE INTERCULTURELLE (2 JOURS)

- Culture et concepts liés : application à la culture professionnelle des gardiens de la paix
- Sensibilisation au sexisme et à la dynamique de genre dans les relations professionnelles
- Comment se positionner dans une situation de conflit de loyauté
- Discrimination et critères protégés (+ signalement)
- Démarche interculturelle (comment gérer un choc culturel ou un conflit entre groupes d'usagers)

MODULE 5 : CONDITION PHYSIQUE, ERGONOMIE ET PRÉVENTION DES RISQUES (1 JOUR)

- Entretien de la condition physique + renforcement musculaire et stretching
- Fonctionnement de la marche à pied
- Les pieds et le dos : leurs maux et comment en prendre soin
- Les divers risques concrets liés à l'exercice du métier de gardien de la paix
- Notions concernant le bien-être au travail ; vers qui se tourner en cas de souffrance

MODULE 6 : TECHNIQUES DE DÉFENSE PHYSIQUE (1 JOUR)

- Principes de la maîtrise de la violence et dispositions légales (jusqu'où va la légitime défense)
- Évaluation des risques
- Proportionnalité et progressivité des techniques de défense
- Corps humain : parties sensibles, parties dangereuses
- Position de base, distance de sécurité, déplacements et équilibre
- Techniques d'esquive et de défense contre différents types d'agressions (coup de poing, coup de pied, …)
- Techniques de clés et autres contre-attaques

MODULE 7 : SECOURISME (2 JOURS ½)

Le contenu correspond à celui défini dans le Code du bien-être au travail relatif pour les premiers secours dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise. Il sera néanmoins adapté aux réalités des gardiens de la paix (travail exercé essentiellement sur la voie publique).

- Les principes de base
 - Rôle du secouriste
 - Présentation du matériel
 - Cadre légal et obligations
 - Principes d'hygiène
 - Analyse de la situation et des circonstances pour prendre les mesures adéquates
 - Soins de confort pour évacuer et dégager les victimes
- Soutenir les fonctions vitales
 - Premiers secours à une victime inconsciente et/ou prise de convulsion
 - Premiers secours à une victime en proie à des suffocations (y compris en cas d'obstruction des voies respiratoires)
 - Reconnaissance de l'état d'une victime souffrant d'une douleur dans la poitrine
 - Réanimation cardiovasculaire
- Autres anomalies
 - Reconnaissance des signes d'une affection grave (atteinte du système respiratoire ou nerveux, empoisonnement) et premiers secours
 - Etats de choc : signes, symptômes et premiers secours
 - Attitudes du secouriste
 - Attente active des secours

CERTIFICATION

Chaque module de formation fait l'objet d'une épreuve certificative. Pour être certifié gardien de la paix, il faut obtenir minimum 50% des points dans chaque matière. Pour avoir accès à la formation de gardien de la paix constatateur, il faut en outre atteindre une moyenne globale de 60% ou plus. Il est possible de bénéficier d'une seconde chance. Les détails seront communiqués dans le règlement envoyé entre le moment de l'inscription et le début de la session de formation.

La nature de l'épreuve certificative varie selon le module. Elle peut être soit écrite, soit pratique. Dans tous les cas, elle porte sur des connaissances concrètes et/ou des compétences pertinentes pour l'exercice de la fonction de gardien de la paix. Les modalités d'évaluation sont annoncées clairement aux participants au début de chaque module et les formateurs veilleront à préparer le mieux possible les participants aux épreuves.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1) Règles concernant le suivi régulier de la formation

L'arrêté royal relatif aux conditions de formation impose des conditions très strictes quant à la présence effective en formation. Ainsi, une seule absence injustifiée ou un seul retard injustifié suffit à entraîner automatiquement la non-certification du candidat. Le candidat doit alors se réinscrire à la formation entière. Il en va de même lorsque le candidat cumule plus de 20% d'absences justifiées.
Les détails seront communiqués dans le règlement envoyé entre le moment de l'inscription et le début de la session de formation.

2) Dispenses

L'arrêté royal relatif aux conditions de formation prévoit la possibilité qu'un candidat ayant précédemment suivi avec fruit une ou plusieurs matières soit dispensé du suivi et de l'épreuve certificative relative à ces matières. À cette fin, le candidat doit transmettre une attestation à la Direction Sécurité locale intégrale de la Direction générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur. Nous vous suggérons d'accomplir cette démarche le plus tôt possible, et en tout cas avant le début de la session de formation.

Prérequis

Conformément à l'article 10 de la loi du 15 mai 2007 relative à la fonction de gardien de la paix, pour pouvoir suivre la formation, le candidat doit :

- avoir présenté un extrait du casier judiciaire, datant de maximum six mois, dont il ressort qu'il n'a pas été condamné, même avec sursis, à une peine correctionnelle ou criminelle (consistant en

une amende, une peine de probation autonome, une peine de travail, une peine de surveillance électronique ou une peine de prison), à l'exception des condamnations pour infraction à la réglementation relative à la police de la circulation routière ;

- avoir présenté un document d'identité ou un historique du registre de population qui montre :
 - soit qu'il est ressortissant d'un Etat membre de l'Espace économique européen,
 - soit qu'il est ressortissant d'un autre Etat et qu'il a sa résidence principale légale en Belgique depuis trois ans.

Après la demande d'inscription, un contact direct sera pris avec chaque candidat pour lui expliquer la procédure, l'inviter à fournir les documents requis et lui fournir un formulaire de demande d'extrait du casier judiciaire.



Modalités pédagogiques

Tout au long de la formation, la "théorie" et la "pratique" sont constamment articulées et les différentes matières sont abordées au travers d'une pédagogie active et variée, qui sollicite les participants et les met en mouvement : discussions et débats, quizz, jeux, moments d'analyse et de réflexion, descentes sur le terrain, simulations, mises en situation et jeux de rôles (dont certains avec un comédien professionnel), etc.

Il y a une alternance entre différents formateurs, chacun étant spécialiste de sa matière et certains étant des acteurs de terrain. Les matières sont orientées vers les réalités concrètes des gardiens de la paix, en particulier à Bruxelles. En outre, les formateurs s'adaptent à leur public (souvent hétérogène) et veillent à mobiliser les connaissances et expériences préalables des participants.

Tout cela favorise l'ancrage des apprentissages et la mise en application de ceux-ci.

Dans la mesure du possible, les groupes sont composés de manière hétérogène (commune, genre, etc.) afin d'enrichir les échanges et les partages d'expériences.

Pour chaque module, un syllabus est distribué aux participants.